



Commissariat général au développement durable

Paris, le mercredi 17 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévisions du secteur de la construction :

Les mesures du Grenelle Environnement et du plan de relance à même de limiter en 2009 le recul de l'activité de construction.

Après une décennie particulièrement favorable, la construction a enregistré en 2008 un fléchissement de 2,3 % du volume de **son activité** mais **a encore créé, net, 13 000 emplois permanents**.

En 2009, la poursuite de la dégradation du contexte économique et financier devrait entraîner une diminution de l'ordre de 4,6 % de l'activité du secteur.

Les segments les plus touchés sont la construction neuve de bâtiments (-9 % en volume pour 2009) et, dans une moindre mesure, les travaux publics (-4,7 %). Les activités d'entretien et d'amélioration des bâtiments résistent mieux (-0,8 % en 2009 en volume), mais ne suffisent plus à compenser pleinement la baisse d'activité des autres marchés.

Cette diminution globale de l'activité pourrait se traduire en 2009 par une réduction des effectifs employés dans la construction de 47 000 personnes, soit une baisse de près de 3 %. Les entreprises devraient encore largement ajuster leurs ressources humaines par un moindre recours au travail intérimaire, qui pèse pour plus du tiers des suppressions.

Dans ce contexte, **le Gouvernement a mis en place, dans le cadre du plan de relance de l'économie, de nombreuses mesures de soutien au secteur de la construction. Ces mesures s'inscrivent pleinement dans la dynamique du Grenelle Environnement.**

La mise en œuvre du Grenelle Environnement représente un investissement total de 440 milliards d'euros sur la période 2009-2020, dont **plus de 300 Mds € pour le secteur de la construction** répartis entre le bâtiment (205 Mds €) et les infrastructures de transport (97 Mds €)

Dans ce cadre **le prêt à taux zéro** pour les travaux de rénovation thermique a été mis en place le 31 mars 2009. **Son cumul avec le crédit d'impôt sur le revenu dédié au développement durable (économies d'énergie, énergies renouvelables) devrait bénéficier à trois ménages sur quatre.**

La participation de l'Etat au financement des projets de transports durables est rétablie, avec un **financement de 50 projets de transports collectifs en site propre à hauteur de 800 millions d'euros d'ici à 2011.**

Certaines mesures du plan de relance permettent non seulement de soutenir l'activité du secteur mais également d'accélérer le vaste chantier de long terme impulsé par le Grenelle Environnement. Dans ce cadre, les travaux publics bénéficieront des **300 millions d'euros consacrés à l'accélération d'opérations de développement du réseau ferroviaire**, des

170 millions d'euros mobilisés pour des actions d'entretien et de modernisation du réseau fluvial et portuaire et pour partie des 4 milliards d'investissements supplémentaires réalisés par les grandes entreprises publiques en 2009, notamment ceux de la RATP et d'EDF.

L'entretien des bâtiments non-résidentiels publics est, en 2009, le segment le plus résistant à la dégradation de la conjoncture économique. La modification du régime de versement du Fonds de Compensation de la TVA prévue par le plan de relance doit en effet soutenir l'investissement des collectivités locales, notamment la rénovation thermique des bâtiments et les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments recevant du public. L'activité d'entretien de ces bâtiments doit également bénéficier d'aides directes, soit **731 millions d'euros, consacrés, entre autres, à l'accélération d'opérations de rénovation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 620 millions d'euros destinés à la rénovation du patrimoine culturel et du parc immobilier de la Justice et de la Défense.**

Les crédits d'entretien et de rénovation du patrimoine immobilier de l'Etat ont été accrus par une dotation exceptionnelle de **200 millions d'euros dans le cadre du programme Etat exemplaire.**

L'entretien des locaux privés doit bénéficier de 30 millions d'euros mobilisés en vue d'améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles.

Pour le logement, trois enveloppes, de 350 millions d'euros pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, de 200 millions d'euros confiés à l'Agence Nationale de l'Habitat et de 80 millions d'euros pour la modernisation du parc d'hébergement, constituent des leviers d'accélération des programmes, dans le cadre du plan de relance.

Le logement aidé va également bénéficier du plan de relance de l'économie, avec **340 millions d'euros consacrés à un programme de construction de 100 000 logements sociaux et intermédiaires supplémentaires sur 2 ans, 50 millions d'euros pour soutenir l'accession sociale à la propriété et le doublement du prêt à taux zéro pour les primo-accédants.**

Complémentaires, ces mesures, issues du Grenelle Environnement et du plan de relance, doivent permettre, dès 2009 et de façon significative, de limiter la baisse d'activité observée dans la construction à la suite de la dégradation du contexte économique et financier. Elles seront, à terme, des vecteurs essentiels d'accompagnement et d'accélération de la sortie de crise et de la reprise économique à venir.

Les entreprises de construction devraient par conséquent accélérer, dans ce contexte difficile, les efforts entrepris depuis plusieurs années en matière de formation des salariés, notamment dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments, afin de favoriser la diminution des consommations d'énergie du parc de logements et de bâtiments tertiaires en France au cours des prochaines années.

Contact presse :

Service de presse du ministère : 01 40 81 18 07